

Séance du 23 mai 2024

Délibération 2024-12 CA

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Institut des transversalités, des sports et de la santé

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière le jeudi 23 mai 2024, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France, établissement expérimental ;

Vu les recommandations du Haut conseil pour l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche émises pour l'évaluation de sortie d'expérimentation ;

Vu l'avis favorable du comité social d'administration du 23 mai 2024

Le conseil d'administration crée une composante de formation intitulée « Institut des Transversalités, des Sports, et de la Santé –IT2S».

1. Structuration et compétences

L'IT2S est doté d'un conseil qui définit le programme pédagogique de l'institut dans le cadre de la politique de l'établissement. Le conseil donne son avis sur les contrats dont l'exécution le concerne et soumet au conseil d'administration de l'UPHF la répartition des emplois. Le conseil est consulté sur les recrutements.

Le conseil comprend des représentants des personnels, des usagers et des personnalités extérieures dans les conditions définies par le code de l'éducation. Le conseil comprend également des représentants de l'établissement, de l'INSA Hauts de France et de l'École Supérieure des Arts de Cambrai -ESAC. La désignation des membres du conseil s'effectue dans les conditions définies par le code de l'éducation.

Les statuts de l'IT2S peuvent prévoir l'instauration d'autres conseils ou organes internes de gestion ou de direction.

En cas d'instauration d'autres organes élus, la désignation des membres s'effectue dans les conditions définies par le code de l'éducation.

L'IT2S est doté d'un directeur. Le directeur prépare les délibérations du conseil et en assure l'exécution. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses. Il a autorité sur l'ensemble des personnels. Aucune affectation ne peut être prononcée si le directeur de l'institut émet un avis défavorable motivé.

Les statuts de l'IT2S définissent les conditions dans lesquelles est désigné le directeur.

L'IT2s est doté d'un comité de direction. Les statuts de l'IT2S définissent la composition et les compétences du comité de direction, sous réserve que le Directeur de l'INSA Hauts de France, le Directeur de l'ESAC, le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie, et le Directeur de l'Institut Sociétés et Humanités, en soient membres de droit.

2. Périmètre de formation

Dans le cadre de l'offre de formation définie par les instances de l'UPHF, l'IT2S organise les formations suivantes :

- Formations et modules de caractère polytechnique et pluridisciplinaire
- Formations de sciences et techniques des activités physiques et sportives
- Formation de santé.

3. Dispositions transitoires

Le Président désigne un conseil provisoire chargé d'élaborer les statuts de l'institut avant le 1^{er} décembre 2024. Le conseil est composé de 2 membres professeurs des universités, de 2 membres autres enseignants chercheurs ou enseignants, de 2 usagers et d'un personnel administratif.

Le Président désigne un administrateur provisoire chargé de réunir le conseil provisoire, de mettre en place la structure administrative de l'Institut et de gérer les affaires courantes.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la création de la composante de formation « Institut des Transversalités, des Sports et de la Santé ».

**Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

Valenciennes, le 24 mai 2024

Le Président
Professeur Abdelhakim Artiba



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Artiba', written over the stamp.